

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DE TOPGEND
Applicables à compter du 01/09/2020
Modifiées le 20/06/2022

Article 1er - Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des formations délivrées par EURL TOPGEND.

Article 2 - Définitions

Dans le cadre des présentes conditions, les termes ci-dessous sont entendus selon les définitions suivantes :

CGU : conditions générales d'utilisation des services de EURL TOPGEND.

Client : toute personne physique qui passe commande auprès de EURL TOPGEND.

Commande ou Commande en ligne : tout acte d'achat réalisé par le Client.

Conditions : les présentes conditions générales de vente des formations de EURL TOPGEND.

Formation : dispositif d'enseignement destiné à faire acquérir à l'inscrit un ensemble de savoirs et de savoir-faire réalisés par la combinaison de supports et de services pédagogiques.

Inscrit : personne physique bénéficiaire d'une formation de EURL TOPGEND.

Site : site internet (www.topgend.fr).

Article 3 - Caractéristiques essentielles des Formations

Les caractéristiques et descriptifs de chaque formations et le cas échéant, les conditions administratives, pédagogiques et les périodes d'inscription, sont précisés dans les documentations spécifiques à chaque formation et sur le site topgend.fr.

Article 4 - Validité des offres

Les offres et prix sont précisés sur le site topgend.fr et dans la documentation de la formation, en vigueur au moment de l'inscription.

Article 5 - Modalités d'inscription

L'inscription est possible en ligne sur le site topgend.fr et par l'envoi d'un dossier d'inscription signé.

Tout choix de formation et de session est définitif et ne peut donner lieu à un changement de Formation ou report d'Inscription.

Le client reçoit, à l'issue de sa demande d'inscription, un accusé de réception par voie électronique validant sa commande de formation. Ce mail présente un récapitulatif des éléments de sa commande, ainsi que les présentes Conditions en pièces-jointes.

L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement total de la formation (ou lors du premier règlement en cas de paiements en plusieurs fois).

La date effective de commande est la date du mail validant la commande de formation. A l'issue de l'inscription, les premiers documents pédagogiques et/ou les identifiants permettant

d'accéder à l'espace de formation en ligne sont adressés, conformément au calendrier de formation.

Article 6 - Dispositions financières

6.1 Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux précisés sur le site topgend.fr ou dans la documentation de la formation au moment de l'inscription. Ils sont en euros, franco de port et nets de taxe.

Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles dépenses annexes, nécessaires à une formation et notamment :

- le coût de l'acquisition de fournitures pédagogiques complémentaires à la formation (livres, logiciels...). Le caractère facultatif ou obligatoire de ces fournitures est indiqué sur le Site ou dans la documentation de chaque formation,
- les frais annexes nécessaires à l'accessibilité aux services (téléphone, déplacement aux ateliers en présentiel et aux regroupements, connexions internet...),
- le cas échéant, les droits et frais d'inscription obligatoires pour les formations et les concours, payables auprès des établissements concernés.

6.2 Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont :

Le virement bancaire ou le paiement par CB, via un lien de paiement envoyé sur le téléphone mobile du client.

Le Client s'engage à régler l'intégralité du montant de sa commande dans les délais convenus, que l'Inscrit soit assidu ou non dans sa formation.

En cas de paiement en plusieurs fois, le défaut de règlement, même partiel, met fin aux facilités de paiement octroyées au client.

Le paiement en plusieurs fois peut faire l'objet de frais annexes précisés sur le document de formation.

Pour tout incident de paiement (unique ou échelonné), **EURL TOPGEND** se réserve le droit de :

- recouvrer immédiatement l'intégralité des sommes restant à percevoir par tous les moyens légaux en vigueur,
- Suspendre la Formation en cours
- Refuser toute nouvelle Commande jusqu'au complet règlement des sommes dues à l'établissement
- Refuser au Client de souscrire tout nouveau contrat de paiements échelonnés.
- Le Client reste seul responsable des conséquences du non-paiement des sommes dues.

Article 7 - Délivrance des services

L'inscription à une Formation topgend est strictement personnelle.

Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition de ressources, sous quelque forme que ce soit (notamment reproduction totale ou partielle), et à quelque titre que

ce soit (gratuit ou onéreux), est strictement interdit et engage la responsabilité contractuelle et délictuelle de l'auteur des faits.

Les Formations peuvent comprendre des contenus de formation en ligne ou en téléchargement ou sur support pédagogique envoyé par mail.

- Accès à l'espace de formation en ligne (lorsque ce dernier sera disponible)

Suite à son inscription, l'Inscrit reçoit les identifiants nécessaires pour accéder à son espace de formation et bénéficier des contenus et services. Tout accès à un espace de formation en ligne implique de la part de l'Inscrit le respect des CGU de EURL TOPGEND. Les services sont accessibles pour la durée de la Formation.

Article 8 - Inscription aux examens et concours

EURL TOPGEND n'est pas compétent pour organiser les examens et les concours ou pour procéder à l'inscription à ceux-ci.

Il appartient à l'Inscrit de se renseigner le plus tôt possible sur les conditions ainsi que sur les dates d'ouverture et de clôture de ces inscriptions et d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'organisme ou de l'administration concernée.

EURL TOPGEND ne se charge donc pas de l'inscription du candidat aux concours.

Le client peut prendre rendez-vous avec un CIR (centre d'informations et de recrutement de la gendarmerie) ou consulter le site internet : lagendarmerierecrute.fr.

EURL TOPGEND ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-possibilité pour un candidat de s'inscrire au concours de la gendarmerie, alors même qu'il avait suivi une formation avec EURL TOPGEND pour s'y préparer.

Les informations données par EURL TOPGEND ne sauraient se substituer aux informations communiquées par l'autorité compétente, ici la gendarmerie nationale.

La non-inscription aux examens et concours ne constitue pas un motif de remboursement des droits d'inscription à EURL TOPGEND

Article 9- Rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires, à compter de la date du mail de validation de l'inscription par EURL TOPGEND pour se rétracter par toute déclaration écrite dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. Toute demande de rétractation doit être envoyée à EURL TOPGEND par mail à l'adresse topgendarmerie@gmail.com

Il est rappelé qu'en cas de doute, il appartient au Client de prouver que la demande de rétractation a bien été effectuée. En cas d'usage du droit de rétractation, aucune somme ne sera due par le Client. Le remboursement des sommes déjà versées, le cas échéant, sera effectué par virement.

Le client peut exprimer sa volonté express de ne pas bénéficier de ce délai de rétractation pour commencer au plus tôt sa formation, ou lorsque la formation demandée commence dans des délais trop contraints par rapport à sa date d'inscription. Il ne pourra pas dès lors se prévaloir des 14 jours calendaires lui permettant de se rétracter.

Article 10 - Cessation anticipée de Formation

10.1 Dispositions générales

Le Client peut mettre fin de manière anticipée à sa Formation dans les conditions ci-après.

Toute demande de cessation anticipée doit être envoyée à EURL TOPGEND à l'adresse topgendarmerie@gmail.com

Il appartient au Client de prouver que la demande de cessation anticipée a bien été effectuée. Toute demande de cessation anticipée ne peut concerner que l'intégralité de la Formation .

Formation dont la durée affichée est supérieure à quatre mois

Si la demande de cessation anticipée est acceptée, il reste à la charge du Client :

- 65 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 30 jours calendaires à compter de l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 9 des présentes Conditions (soit une diminution de 35 % du montant total dû) ou 65 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 10 jours calendaires après le début de la formation si le client n'a pas bénéficié du délai de rétractation mentionné à l'article 9 des présentes conditions.

- 80 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 30 jours calendaires qui suivent l'expiration du délai de 30 jours ci-dessus (soit une diminution de 20 % du montant total dû), ou 80 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 15 jours calendaires qui suivent l'expiration du délai de 10 jours ci-dessus si le client n'a pas bénéficié du délai de rétractation mentionné à l'article 9 des présentes conditions.

- Au-delà de 60 jours calendaires suivant l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 9 des présentes Conditions, l'intégralité du montant total est due ou 25 jours calendaires après le début de la formation si le client n'a pas bénéficié du délai de rétractation mentionné à l'article 9 des présentes conditions.

N.B. Les échéanciers éventuellement contractés devront être honorés à hauteur des sommes acquises à EURL TOPGEND

Formation dont la durée affichée est inférieure ou égale à quatre mois

Si le délai de 14 jours du droit de rétractation est passé, le client reste redevable de l'intégralité du montant total de la formation. Idem si ce dernier a renoncé expressément au droit de rétractation.

Article 11 - Force majeure

Le Client peut mettre fin à son contrat en cas de force majeure.

(La jurisprudence définit la force majeure selon trois critères qui se cumulent : il s'agit d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable).

Sa demande doit être envoyée à EURL TOPGEND à l'adresse topgendarmerie@gmail.com

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées demeureront à la charge du Client à due proportion de leur valeur, conformément au barème suivant :

Le montant des documents pédagogiques est systématiquement dû à EURL TOPGEND.

Ce montant est évalué à 20% du montant total de la formation.

Les entretiens individuels en visio déjà effectués sont facturés 70 euros l'unité.

Les entretiens en « masterclass » ou cours collectifs en visio déjà effectués sont facturés 30 euros l'unité.

Article 12 - Protection des données personnelles

Les informations relatives aux Clients, payeurs et Inscrits recueillies lors de la Commande font l'objet d'un traitement par EURL TOPGEND dans le seul but de gérer la scolarité et uniquement dans le cadre de la gestion de la relation client.

EURL TOPGEND ne revend pas, ni ne transmet gratuitement, aucune donnée de ses clients.

Aucune utilisation de ces données à des fins commerciales n'est réalisée, sauf pour promouvoir des formations EURL TOPGEND.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux dispositions du règlement général pour la protection des données no 2016/679 du 14 avril 2016, les Inscrits, Client, prospects et payeurs disposent d'un droit d'accès aux informations les concernant et d'un droit de rectification qui s'exercent auprès de topgendarmerie@gmail.com

Ils disposent également de la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 13 - Responsabilité de l'Inscrit

Chaque Inscrit s'engage à respecter les présentes Conditions, ainsi que l'ensemble des règles lié à l'utilisation des différents services de EURL TOPGEND définies dans les CGU. Tout comportement manifestement contraire aux bonnes mœurs (impolitesse, harcèlement, menace, injures, etc.) ou aux CGU pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive de l'Inscrit, sans préjudice pour EURL TOPGEND d'intenter toute action auprès des autorités administratives ou juridictionnelles compétentes.

Article 14- Loi applicable et compétence

Les présentes Conditions sont soumises à la loi française. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif.

EURL TOPGEND dépendant des juridictions de l'Indre-et-Loire.

Article 15 - Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de **SAS Médiation Solution** 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>, email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

